

# ACTES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

9 ET 10 MAI 2005



**Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

Présentation	3
Synthèse de la conférence d'introduction	5
Synthèse des ateliers de travail	9
1. Visages de l'itinérance	9
2. Porte tournante et itinérance	13
3. Refuges	15
4. Défis des ressources humaines	18
5. Droits fondamentaux des personnes en situation d'itinérance	20
6. « Pas dans ma cour »	23
7. Judicialisation et privatisation de l'espace public	25
8. Le lieu, le lien	27
9. Maintien de pratiques d'intervention plurielles et globales	29
10. Accessibilité et disponibilité	32
11. Continuité et consolidation	34
Texte de la Déclaration « Le Droit de cité »	36
Remerciements	40
Annexe 1 : Liste des participants	41
Annexe 2 : Article du Devoir du 11 mai 2005	46

Les États généraux de l'itinérance au Québec se sont déroulés les 9 et 10 mai 2005 à Montréal et ont rassemblé plus de 220 personnes provenant de 12 villes du Québec (voir liste en annexe 1).

### **Rappel des enjeux des États généraux de l'itinérance au Québec**

- Cerner les défis des prochaines années
- Se doter d'objectifs communs et d'orientations pour l'avenir
- Dégager des stratégies de reconnaissance et de consolidation des organismes et du milieu
- Définir les balises d'une politique provinciale en matière d'itinérance

### **Présentation du Processus**

- Le travail a commencé en Assemblée générale annuelle du RSIQ le 15 octobre 2004 où on a identifié clairement les balises des États généraux.
- Il s'est poursuivi à l'automne 2004 avec la recherche de financement.
- À l'hiver 2005, des recherches étaient menées sur différents thèmes transversaux à l'itinérance, ce qui a conduit à la rédaction d'états de situation.
- Ces états de situation ont ensuite fait l'objet de validation au cours d'une tournée provinciale qui a permis de rencontrer de mars à avril 2005 des groupes en itinérance de 8 régions (Québec, Saguenay, Vaudreuil, Longueuil, Drummondville, Lanaudière, Montréal, Sherbrooke).
- Parallèlement à cela, la programmation a été établie et les outils promotionnels ont été conçus.
- Les inscriptions ont commencé à la mi-mars.

### **DÉROULEMENT**

- Après le mot d'ouverture de Lise Jean, présidente du RAPSIM et membre du comité de coordination du RSIQ, Céline Bellot, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal, a tracé un bref portrait historique de l'itinérance (voir synthèse en page 5).
- Les grands thèmes à aborder ont été divisés en 11 ateliers de travail qui se sont déroulés les lundi matin, lundi après-midi et mardi matin. Une synthèse des ateliers a été présentée le mardi après-midi en plénière.
- Chaque atelier a débuté par un bref tour de table suivi de la lecture par l'animateur (trice) d'un état de situation relatif au thème de l'atelier. Ces états de situation ont été bâtis grâce à des travaux préparatoires, notamment à travers des rencontres dans 8 régions.
- Les échanges sur l'état de situation ont servi à valider et à bonifier l'état de situation
- Les discussions en atelier ont aussi porté sur les enjeux et les pistes d'orientation pour l'avenir.
- Une déclaration en faveur des droits des personnes en situation d'itinérance, intitulée « le Droit de cité », a été dévoilée et a fait l'objet de discussions.

<b>SUITES</b>
---------------

Ces travaux serviront à alimenter nos réflexions sur un projet québécois de politique en itinérance.

« Le Droit de cité » fera l'objet d'une campagne de signatures au cours des prochains mois afin de rallier un nombre important d'appuis d'organismes et d'individus. Ces signatures permettront d'appuyer auprès de tous les paliers de gouvernement nos demandes concernant une Politique en itinérance. Le texte intégral de la déclaration est présenté en page 36 de ces Actes.

Le RSIQ travaillera avec d'autres groupes alliés sur un projet de politique qui interpelle les différents paliers de gouvernement, qui conduise à une reconnaissance du phénomène et de ses causes, et qui prévoit des mesures progressistes et concrètes.

## **Synthèse de la Conférence d'introduction**

### **L'itinérance : entre histoire et enjeux**

*Par Céline Bellot, professeure, École de service social, Université de Montréal.*

La gestion de l'itinérance à Montréal comme ailleurs se décline dans une oscillation entre l'aide et le contrôle. Cette oscillation constitue alors le reflet marquant des différentes représentations et pratiques entourant le phénomène de l'itinérance. Tantôt l'itinérance apparaît comme un problème social, lié à la pauvreté et au logement, et les personnes itinérantes comme des personnes vulnérables, dans le besoin, qu'il faut aider. Tantôt l'itinérance apparaît comme un problème d'ordre public lié à la présence dans cet espace, les personnes itinérantes devenant alors dérangeantes voire dangereuses, personnes qu'il faut contrôler. Ces deux manières de penser et d'agir sur l'itinérance contribuent à renforcer deux types de logique à l'égard des personnes itinérantes : il s'agit parfois de soutenir le rapprochement entre la société et ces personnes, parfois de dénoncer l'écart qu'elles présentent en réprimant leur situation de vie.

Par conséquent, cette oscillation séculaire et universelle rend le phénomène de l'itinérance particulièrement intéressant à analyser comme chercheur ou comme intervenant. En effet, il permet d'une part, de rendre compte de la manière dont une société envisage le développement de liens entre ses membres pour assurer une cohésion et d'autre part, de faire état des stratégies de solidarité ou de rejet mises en œuvre pour faire face aux difficultés des plus vulnérables. Ainsi, en regardant l'itinérance, on voit aussi par effet de miroir la société dans son ensemble, dans sa manière d'accorder une place pour tous et chacun, dans le rôle attribué aux individus et à l'État pour assurer cette participation et cette cohésion sociales. Pourquoi ce miroir ? parce que l'itinérant, sans domiciliation et sans travail, incarne deux absences qui renvoient aux espaces d'intégration primordiaux de nos sociétés que sont le domicile et le travail.

Ces brèves remarques introductives résument à elles seules l'histoire de la gestion de l'itinérance que nous déclinons autour de trois grandes périodes, la montée du libéralisme, le déploiement du providentialisme, et l'émergence du néo-libéralisme.

#### 1. La montée du libéralisme

Si en Europe, il est possible de faire remonter cette oscillation entre l'aide et le contrôle dès la fin du Moyen-âge avec la multiplication de textes visant à interdire et contrôler le vagabondage, l'intervention de contrôle au Québec et à Montréal va accompagner bien davantage la montée du libéralisme au XIX<sup>ème</sup> siècle comme le constate Fecteau (2004). En campagne, avant cette période, c'est la communauté qui soutenait le rapprochement avec les quêtes en leur fournissant tout au long de leur chemin, le gîte et le couvert. En contrepartie, les quêtes diffusaient des informations et proposaient de manière journalière leur force de travail. Dans le passage à cette modernité libérale, construite autour de l'industrialisation et de l'urbanisation, le Québec va se transformer exigeant des individus de profonds bouleversements et ajustements dans leur mode de vie, pour maintenir leur participation et la cohésion de cet ensemble. Arrivés en ville, les quêtes d'alors vont être aidés par des institutions chargées de répondre aux besoins d'urgence comme la communauté le faisait en campagne. Mais rapidement, le travail sur le rapprochement va céder la place à la logique de la mise à l'écart, les institutions ne parvenant pas à normaliser le mode de vie de ces personnes. L'itinérance devient alors un problème moral

et pénal, qu'il faut dénoncer en regard des enjeux d'hygiène, de salubrité mais aussi de délinquance. Devenant alors les « mauvais pauvres » qui, sans travail ni maison, représentent les mauvais exemples à ne pas suivre pour bâtir la société libérale, la présence de personnes itinérantes dans les rues de la ville témoigne davantage de leurs dysfonctionnalités que d'un mode de vie marginal.

Dans ce contexte, il va s'agir de contrôler ces personnes. La société libérale en construction va ainsi déployer ou transformer de nombreuses institutions dont l'objet est de renforcer l'importance de la valeur du travail, en rééduquant ou en neutralisant les personnes itinérantes. Cette stratégie va contribuer au grand enfermement des personnes itinérantes, dans une logique de rejet et de volonté de redresser. La solidarité à l'égard des pauvres méritants est laissée aux œuvres caritatives et aux individus qui viendront corriger les excès du libéralisme. Cette répartition de la gestion de l'itinérance dans une logique où le public devient l'instrument du contrôle en utilisant les pouvoirs régaliens d'un État, et le privé l'instrument de l'aide en utilisant la légitimité de la religion et de la philanthropie.

Pourtant, la crise économique des années 1920 va mettre un frein à cette logique libérale, selon laquelle, le marché suffirait à offrir dans son mode d'auto-régulation, une place et un rôle à chaque des membres de la société. Les exclus ne sont plus simplement des fautifs, la responsabilité de l'intégration doit être repensée.

## 2. Le déploiement du providentialisme

La crise des années 1920 marque dans la plupart des sociétés contemporaines un tournant dans le regard sur les opportunités d'intégration qu'offre la logique libérale. Dans ce cadre, et devant la montée des difficultés sociales des individus, et les lacunes offertes par les solidarités traditionnelles promues par la communauté et les institutions charitables, la pauvreté et de ce fait l'itinérance redeviennent des problèmes sociaux auxquels l'État doit répondre.

Cette nouvelle dynamique va progressivement redonner un rôle à l'État canadien et québécois, dans le soutien des personnes les plus vulnérables en permettant la construction d'une véritable protection sociale publique. Que ce soit par la transformation de l'habitat, des quartiers, par la création de logements sociaux, le déploiement de l'assurance-chômage, de la sécurité du revenu ou par la mise en place d'un système de santé public et universel, l'État va devenir le maître d'œuvre de l'aide offerte en regard des risques sociaux (chômage, invalidité, vieillesse, maladie...) que vivent ces membres.

L'itinérant est alors perçu comme une personne malade ou victime des conjonctures économiques et sociales au même titre que toutes les autres personnes vulnérables. Qu'il s'agisse de causes individuelles ou sociales, l'itinérance est alors perçue comme un phénomène pour lequel l'État doit intervenir en assumant la création d'un filet de sécurité sociale autour de ces personnes démunies. L'itinérance comme les personnes itinérantes ne sont plus considérées pour ce qui les distinguent des autres membres de la société mais bien pour ce qui les rapprochent de toutes les personnes aux prises avec une vulnérabilité sociale. Elles vont pouvoir bénéficier des mêmes cadres de protection sociale. Pourtant, en même temps, le travail communautaire et caricatif des institutions plus anciennes va demeurer et s'étendre pour rejoindre les personnes les plus éloignées des nouveaux réseaux de protection sociale.

Ainsi, cette période historique a correspondu à un relatif effacement de la question de l'itinérance tant en raison de la mise en place de mesures élargies de protection sociale pour tous qu'en raison d'une réduction des personnes itinérantes. La crise économique de 1982 va venir mettre un arrêt à cette embellie.

### 3. L'émergence du néo-libéralisme

A partir des années 1980 et encore davantage dans les années 1990, l'itinérance réapparaît comme un problème avec l'apparition de nouvelles figures de la pauvreté. La montée de la précarisation et des difficultés d'intégration, la désinstitutionnalisation vont contribuer à accroître le nombre de personnes itinérantes. L'itinérance est de nouveau dans les rues de la ville. Elle a cependant changé de visage : le clochard a cédé sa quasi exclusivité, aux jeunes de la rue, aux femmes; l'alcoolisme à la toxicomanie, l'itinérant québécois francophone aux nouveaux arrivants ou immigrants. En même temps, l'itinérance est redevenue avec les désengagements progressifs de l'État canadien et québécois en matière de protection sociale, une question locale d'autant plus qu'elle se régionalise. Ainsi, si l'année 1987, Année internationale des sans-abri, marque un renouveau de la question de l'itinérance tant pour l'intervention que pour la recherche, il s'agit de penser autrement l'oscillation entre l'aide et le contrôle.

Dans un premier temps, c'est dans le soutien et l'aide que l'innovation a été la plus frappante. Il s'agissait alors de déployer de nouvelles structures pour répondre aux nouveaux besoins des différentes populations itinérantes mais aussi de tenir compte de la pluralité des situations, de sortir de la réponse aux besoins de base pour aller vers de la continuité et de la progressivité dans l'intervention. Ce renouveau s'est aussi accompagné de la construction de véritables partenariats entre le réseau public de la santé et de services sociaux et le réseau communautaire. L'itinérance est devenue l'affaire de tous, chacun assumant un rôle en complémentarité avec les autres acteurs dans le champ. En effet, l'itinérance est perçue comme un problème complexe. Il ne s'agit pas simplement d'une question de logement, de travail ou même de santé mentale mais bien d'une équation complexe entre trajectoire individuelle et structures sociales. A ce titre, personne ne peut apporter seul une réponse à ce phénomène.

Si dans la logique de l'aide, la plupart des interventions se sont développées dans ce cadre de complexité, d'autres interventions visant à dénoncer l'itinérance, l'ont réduit à une simple question de désordre social. C'est dans ce contexte, que la fin des années 1990 a vu naître des stratégies de tolérance zéro dont l'objectif était de neutraliser la population itinérante en l'enfermant. Retour à la case départ. La prison devient l'institution qui va répondre à l'itinérance.

Les politiques, confrontés au problème des migrants, nombreux en cette fin de siècle se sont d'abord intéressés à nettoyer les villes, qu'il faut protéger des dangers visibles et invisibles que représentent les vagabonds. Ces « barbares » dans la cité incarnent la double menace (santé et sécurité) qui inquiètent les beaux quartiers amoureux de leur tranquillité (Wagniart, 1999 : 109).

Cette citation ne décrit pas la situation de la fin du XXème siècle mais bien celle de la fin du XIXème et pourtant les enjeux se ressemblent étrangement. Le néo-libéralisme est né en ce qu'il met fin à une forme de providentialisme mais il est aussi très traditionnellement libéral dans sa lecture des rapports sociaux. Les plus nantis doivent être protégés des écarts que réalisent les exclus. Le pénal est alors l'outil de prédilection pour assurer cette protection sociale non pas dirigée vers les plus vulnérables mais vers les moins vulnérables

en recourant à la prison comme institution-mur entre les deux groupes. L'itinérance prend sens dans la menace qu'elle crée et non plus dans la difficulté sociale qu'elle exprime.

Certes, il serait alors possible d'affirmer que nous voilà de retour au XIX<sup>ème</sup> siècle et de dénoncer cette régression historique. Pourtant, le XXI<sup>ème</sup> siècle et le providentialisme a laissé des traces dont vous êtes encore les porte-étendards. Il a notamment développé un cadre juridique et une reconnaissance des droits pour tous. En ce sens, il s'agit maintenant de promouvoir un néo-providentialisme en créant de nouvelles manières de soutenir la logique du rapprochement entre les personnes itinérantes et la société.

Faire de l'itinérant un citoyen pourrait être une première voie car derrière la vulnérabilité sociale, il y a une vulnérabilité politique d'absence ou de difficulté à se faire valoir et à participer comme citoyen. Cette stratégie deviendrait alors une manière de dépasser les enjeux moraux et sociaux de la situation pour l'ouvrir vers le politique en proposant de nouvelles alternatives de solidarité et de cohésion sociale. Faire de l'itinérant un citoyen serait alors une manière de le reconnaître dans toutes ses différences mais aussi de l'inclure dans la Cité.

*Références :*

Fecteau, J.M (2004). La liberté du pauvre. VLB Éditeur, Montréal.

Wagniard, J.F. (1999). Le vagabond à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Belin, Paris.



## SYNTHÈSE DES ATELIERS

### BLOC D'ATELIER #1 : RÉALITÉS DE L'ITINÉRANCE

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 1 : Visages de l'itinérance</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Comment faire face à la complexification et l'aggravation des problématiques vécues, à l'élargissement du spectre (en termes d'âge, féminisation), à l'accroissement dans les grands centres urbains, au développement dans les régions ?</i>

#### De quoi parle-t-on quand on parle d'itinérance ?

« Une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir, au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics, pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment, de santé mentale, d'alcoolisme et/ou toxicomanie et/ou de jeux compulsifs, ou dépourvue de groupe d'appartenances stable ».

Cette définition est une mise à jour de celle adoptée en 1987 par le Comité sans-abri de la Ville de Montréal.

#### État de situation

- Les visages de l'itinérance se ressemblent partout au Québec
- On assiste à un accroissement du nombre de personnes en situation d'itinérance dans les grands centres urbains (particulièrement dans les centres-villes) et le phénomène prend plus d'ampleur dans les villes de taille moyenne, les banlieues et les régions
- Les situations par rapport au logement sont diverses : ils dorment dans la rue, dans des parcs, des édifices abandonnés, à l'hôtel, dans une maison de chambres insalubre, sur un sofa chez un ami, ils font du camping sauvage, sur une chaise aux urgences, dans un hall d'entrée, dans une voiture... ou dans un refuge
- Certains font des allers-retours entre le logement et la rue. L'itinérance chronique (à répétition) est plus fréquente qu'auparavant
- Ce sont des personnes désorganisées, en situation de pauvreté extrême, en rupture avec leur environnement social et familial; certains sortent du réseau public de la santé, de psychiatrie ou d'un centre de réadaptation ou de détention
- Les portes d'entrée sont nombreuses : on vit l'itinérance par défaut
- Les visages de l'itinérance se diversifient et sont multiples : encore une majorité d'hommes québécois de souche, mais aussi augmentation du nombre de personnes issues de communautés culturelles (incluant des personnes sans statut) ou autochtones (en émergence), de femmes victimes de violence conjugale, de jeunes fugueurs (de plus en plus de fugues non signalées), de couples, de familles à la rue, etc.
- Il y a un élargissement du spectre : les jeunes à la rue sont de plus en plus jeunes; il y a aussi de plus en plus de personnes âgées (avec des problèmes de santé, d'isolement, de désorganisation et de perte d'autonomie)

- Les problématiques vécues s'aggravent : consommation d'alcool, de drogues, santé mentale, jeu compulsif (en émergence), violence, judiciarisation, etc. Il y a plus qu'avant des personnes avec des déficiences intellectuelles à la rue
- Les pratiques de prostitution sont davantage répandues
- Les personnes en situation d'itinérance sont plus nombreuses à vivre des multi-problématiques (ex : santé mentale et consommation) et leurs problématiques sont plus lourdes qu'auparavant
- La détresse psychologique est le lot de beaucoup
- La pauvreté est souvent à l'origine d'autres problématiques. Plusieurs n'ont pas accès à la sécurité du revenu, particulièrement chez les jeunes (à cause de la responsabilité parentale)
- Décrire les visages de l'itinérance, c'est décrire des problèmes individuels mais, l'itinérance, c'est aussi le résultat de facteurs structurels (problèmes sociaux) tels que l'iniquité de la répartition de la richesse
- L'itinérance, c'est aussi une problématique d'accès aux services : par ex. pour avoir accès à des soins de réadaptation, il faut avoir une adresse.
- Les personnes sont très mobiles entre les différentes régions
- Les déplacements des personnes des régions vers les grandes villes ont tendance à aggraver leurs problématiques
- Les obstacles pour retourner en logement sont plus importants (notamment à cause de la crise du logement, la gentrification de certains quartiers, l'augmentation des loyers et la discrimination)
- Les périodes d'itinérance s'allongent avec comme conséquence l'ancrage dans le mode de vie de rue, l'aggravation des problématiques et la détérioration des conditions de vie (notamment sur la désorganisation, la santé, la santé mentale, la victimisation et la judiciarisation)
- Les personnes développent une habitude de consommation de services dans le milieu de l'itinérance; l'arrimage ne se fait pas nécessairement avec d'autres ressources quand la personne trouve un logement, ce qui fait qu'elle a tendance à retourner la rue à la première difficulté
- L'itinérance, ce n'est pas un accident de parcours, c'est un parcours d'accidents

## **Pistes d'orientation**

### **1. Approche globale et inclusive (participative)**

- Il n'est pas possible pour un intervenant / un organisme de répondre à l'ensemble des problématiques vécues par des personnes à la rue
- Les ressources cherchent à régler les symptômes (situation d'itinérance et conditions de vie) ; leur intervention est forcément limitée puisqu'elles n'interviennent pas sur les causes de l'itinérance
- On peut espérer freiner l'aggravation des problématiques en répondant aux besoins de la personne et en se centrant sur l'individu; travailler sur la souffrance plus que sur des problématiques
- Considérer l'individu dans sa globalité, comme un citoyen à part entière et décroïsonner l'intervention; Amener l'individu à considérer ses problématiques dans une perspective globale
- Connaître et comprendre les différentes sous cultures de la rue
- Lorsqu'une personne a plusieurs problématiques, il peut être difficile de déterminer par où commencer l'intervention avec elle. Il faut travailler au rythme de la personne

- Humaniser les visages de l'itinérance, sortir des étiquettes (ex: c'est un cas de santé mentale), redonner une dignité,
- Reconnaître que la personne est capable de faire des choix pour elle-même et utiliser les forces de l'individu (partir de ses stratégies), redonner du pouvoir à l'individu (ne pas l'infantiliser) et respecter ses choix
- Faire attention à ne pas créer de catégories : « le bon itinérant » (celui qui veut changer) et « le mauvais itinérant » (celui qui n'est pas prêt à abandonner certaines habitudes)
- Les personnes en situation d'itinérance peuvent être mobilisées dans certaines revendications (ex : logement social)
- Les personnes doivent pouvoir participer à la vie de l'organisme, investir ces lieux de participation sociale. Souvent les personnes sont considérées comme usagères, elles devraient pouvoir être membres

## **2. Suivi à moyen et long terme**

- Développer davantage les logements sociaux et le logement avec support communautaire qui permet aux gens de développer un mode de vie plus sain et sécuritaire que la rue (tout en laissant place à la marginalité) et de réduire la chronicité
- Les ressources devraient être en mesure de venir en aide aux personnes sur une longue période; pour cela, un financement récurrent est indispensable
- Les services sont souvent limités dans le temps : ex. une cure de désintoxication de 10 semaines alors que les problèmes sont trop lourds pour être réglés en quelques semaines
- Actuellement, il n'y a pas assez de mesures qui permettent de soutenir les personnes en transition (par ex. de refuges d'urgence en chambre)
- Auparavant, il existait davantage de lieux de socialisation, aujourd'hui, il y a beaucoup de personnes en rupture sociale. Développer les initiatives qui permettent un ancrage dans la communauté, des pratiques axées sur la citoyenneté et une certaine mixité
- Ne pas viser uniquement l'autonomie financière par l'emploi salarié : il y a d'autres types de projets qui permettent une forme de réinsertion

## **3. Défense de droits et reconnaissance**

- Les intervenants ont le devoir de faire la promotion des droits des personnes en situation d'itinérance (logement, occupation de l'espace public, accès aux services, etc.)
- Au niveau individuel, la défense de droits peut freiner la détérioration des conditions de vie d'une personne mais ne répond pas à des questions plus larges, comme celle de la judiciarisation par exemple. Il faut aussi développer des pratiques de défense des droits au niveau collectif
- Défendre le point de vue selon lequel l'itinérance résulte de facteurs sociaux qui dépassent les problématiques individuelles
- Obtenir une reconnaissance de ces facteurs par les pouvoirs publics qui sont en mesure d'agir dessus (des mesures concrètes de lutte à la pauvreté, une politique en itinérance, etc.)

- L'expertise des organismes communautaires en itinérance doit être reconnue
- Adapter nos discours, être stratégique
- « Contaminer » les différentes sphères, provoquer un regard sur l'itinérance, changer ses représentations et combattre les préjugés
- Amener la population en général à s'intéresser à l'itinérance

#### **4. Formation continue**

- La formation des intervenants doit être plus large (elle doit couvrir davantage de champs de compétence)
- Il faut questionner nos façons d'intervenir auprès de ces personnes

#### **5. Revenu minimum de base**

- Revendiquer un revenu de base auquel tous auraient accès (étudiants, chômeurs, etc.) qui serait le même pour tous; cela permettrait d'éliminer la discrimination entre les différentes catégories de personnes
- Ce revenu doit être assez élevé pour permettre de couvrir les besoins essentiels des personnes et de sortir de la pauvreté
- Actuellement, il manque de portes de sortie de la pauvreté et de la rue; par exemple, le jeu est vu comme une des seules possibilités de faire de l'argent rapidement pour s'en sortir

#### **Concernant les régions :**

- Idéalement, lorsque cela est possible, il faut favoriser le maintien de la personne près de son réseau social car la solidarité communautaire permet d'éviter le déracinement. Toutefois, le choix du lieu leur appartient
- De multiples raisons expliquent la mobilité inter-régionale : le manque de services disponibles, quitter de mauvaises habitudes, la recherche de l'anonymat, etc.
- Il est nécessaire que les municipalités reconnaissent le phénomène de l'itinérance partout où il existe, y consacrent les moyens nécessaires et travaillent avec les ressources dans une perspective de partenariat
- Faire un travail d'*outreach* pour faire du soutien sur place et répondre rapidement aux besoins qui émergent dans chaque région
- Créer des services dans toutes les régions pour que les personnes puissent choisir de rester dans leur milieu
- Développer des liens entre les ressources des différentes régions pour pouvoir assurer une continuité dans l'intervention et viser la complémentarité entre les ressources des centres urbains et celles des régions

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 2 : Porte tournante et itinérance</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Un nombre toujours plus élevé de personnes font face à des problématiques qui se complexifient. Devant ces destins si particuliers, l'offre de services (tant publics que communautaires) reste malheureusement insuffisante et parfois inaccessible. Comment les interactions entre les différents partenaires dans un milieu peuvent permettre de réduire le phénomène d'exclusion et de « porte tournante » ?</i>

## État de situation

- Les personnes se « promènent » entre les ressources d'une même région et aussi entre les régions
- L'aggravation des situations exige des interventions toujours plus pointues
- Un nombre de plus en plus grand de personnes se retrouvent dans un cul-de-sac par rapport à l'offre de services
- Ce sont souvent des personnes avec des problématiques lourdes et des dysfonctionnements sévères, des personnes qui ont des rapports difficiles avec la police, les institutions de santé et même les organismes communautaires (par exemple à cause de comportements violents)
- Ces personnes se retrouvent devant des portes fermées à cause du débordement des ressources qui résulte parfois dans l'incapacité des organismes à répondre à leur situation
- Les cas les plus problématiques ont « brûlé » les ressources après de multiples tentatives de leur venir en aide
- Les portes de sortie étant de plus en plus difficiles, il y a de plus en plus d'itinérants chroniques

Certaines problématiques (par ex. la déficience intellectuelle) ne rentrent pas dans les critères d'aucune ressource, ce qui fait que la personne est toujours exclue des services

## Pistes d'orientation

### 1. Approche globale et accompagnement

- Mise en place d'équipes de suivi intensif dans la communauté (par ex. équipe itinérance dans un CLSC) qui gardent le lien avec les personnes ayant le plus de difficulté d'accès aux ressources et services.
- Les intervenants doivent davantage connaître les ressources et institutions de leur milieu afin de mieux référer et accompagner les personnes
- Construire l'accompagnement autour de la notion de citoyenneté et non pas dans une logique de consommation de services
- Avoir une approche globale centrée sur la personne plutôt que sur l'une ou l'autre des problématiques rencontrées

- Il y a un équilibre à trouver entre une certaine spécialisation (due aux expertises pointues nécessaires) et l'élargissement des missions pour accueillir davantage de personnes (ouvrir des portes d'entrée)
- Les intervenants de plusieurs ressources doivent travailler ensemble pour offrir un meilleur soutien aux personnes
- Les intervenants doivent pouvoir être mobiles; par ex. le réseau public peut prêter des ressources comme des infirmières qui vont faire des consultations dans les organismes du milieu, là où les gens se trouvent
- Considérer les processus qui conduisent la personne à l'itinérance (ex : processus d'exclusion et de perte de logement) et intervenir sur ce processus
- Les approches de travail de rue et d'*advocacy* devraient être davantage répandues

## **2. Respecter le rythme de la personne**

- Lorsqu'on centre l'intervention sur les problématiques, on essaie de les résoudre (par ex. cesser la consommation de drogues). Il faut accepter les périodes où les personnes n'entreprennent pas de changements et travailler sur l'amélioration de leurs conditions de vie dans la rue
- Il faut éviter de tomber dans le « harcèlement thérapeutique » et vouloir absolument sortir les personnes de la rue

## **3. Travailler des solutions à long terme**

- Développer des logements sociaux avec support communautaire
- Maintenir le lien avec les intervenants lorsque la personne change de lieu de vie (à l'intérieur d'une même région)
- Travailler sur l'acceptation dans la communauté par l'éducation populaire, la sensibilisation, la déconstruction des préjugés

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 3 : Refuges</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Débordements, augmentation des capacités d'accueil, développement de programmes d'accompagnement. Quel rôle peuvent jouer les refuges ?</i>

## État de situation

- Les grands refuges ont été créés il y a longtemps par des communautés religieuses qui les gèrent encore. Ce sont parmi les premières ressources en itinérance qui ont été créées
- Situation particulière au regard du financement : la plupart des refuges ne reçoivent qu'une faible partie de leur budget en subventions
- Recrudescence de nouveaux usagers et émergence de nouvelles catégories d'usagers : femmes (en augmentation plus rapide que les hommes), immigrant-es, familles, personnes qui viennent de l'extérieur de la communauté ou de la région (même en dehors des grands centres urbains) qui imposent la nécessité de changer les installations et les approches pour répondre à ces nouveaux besoins
- Rajeunissement et vieillissement marqué des personnes fréquentant les refuges
- Taux d'occupation élevé et même, dans certaines villes, débordement des refuges (d'où des refus par manque de places)

Ex : ville de Québec Taux moyen d'occupation : 1997 : 50% Depuis l'été 2001 : entre 90 et 100%
---

- Augmentation de la capacité d'accueil des refuges
- Des personnes en situation d'itinérance qui ne fréquentent pas les refuges, même par des froids intenses (consommation, chiens, couples, etc.)
- Certains n'ont pas accès aux refuges suite à des épisodes de troubles majeurs de comportement, de violence, etc.
- Les refuges doivent souvent gérer des situations de crise; ils ne sont pas suffisamment supportés par les services de santé mentale
- Les refuges offrent une diversité de services autres que l'hébergement d'urgence
- Les refuges développent des logements « de transition » (individuels supervisés) comme une réponse à de nouveaux besoins et pour faciliter le processus d'accès et d'insertion en logement
- La cohabitation de différents groupes est difficile à gérer (personnes de générations différentes, santé mentale)
- Danger d'appropriation et de sur utilisation des refuges par le réseau public : en santé mentale (à travers des ententes avec des hôpitaux), des services correctionnels, etc. la référence vers un refuge d'urgence, compte tenu de la philosophie d'accueil, est souvent la solution de facilité et contribue à palier au désengagement de l'État (ex : manque de places d'hébergement pour les personnes âgées) ; Beaucoup d'intervenants du réseau public se désengagent dès que la personne est référée par un refuge et ne fournissent plus d'aide dès que la personne est prise en charge dans un refuge
- Les situations décrites pour les refuges d'urgence s'appliquent aussi à l'hébergement communautaire

- Paradoxe nécessaire : le refuge participe de l'inclusion et de l'exclusion; il ne crée pas le problème mais accueille les personnes telles qu'elles sont, là où elles en sont
  - De nombreuses personnes fréquentent les refuges d'urgence sur de longues périodes; il y a un danger réel de laisser les gens dans une impasse et que le refuge devienne une solution permanente d'hébergement alors que c'est inadéquat
  - Travailler avec des personnes qui ont des problèmes chroniques et qui reviennent régulièrement est un défi, qui fait partie intégrante de la réalité des refuges
  - Il y a un danger pour les refuges de devenir des institutions d'enfermement où l'on cache les personnes itinérantes et où l'on camoufle le phénomène, comme on le faisait dans le passé
  - Les refuges contribuent à sortir des personnes de l'itinérance (en travaillant sur les facteurs individuels)

## **Pistes d'orientation**

### **1. mieux se définir / se redéfinir**

- clarifier et affirmer nos mandats
- être capable d'exprimer ses limites par rapport à la capacité d'accueil, et même de refuser certaines références du réseau public
- développer des ressources capables d'héberger des nouvelles catégories de personnes (immigrants, familles, couples, etc.)
- se faire connaître dans la diversité et les spécificités, faire reconnaître les pratiques
- Besoin pour les refuges de se rassembler pour développer des solutions en commun

### **2. être reconnu et financé**

- l'État doit être imputable par rapport à la situation des sans-abri : il doit financer les refuges pour accueillir toutes les personnes qui n'ont pas de toit et qui sont en situation d'urgence sociale
- Faire reconnaître l'expertise des refuges au niveau de la réalité des personnes itinérantes et de leurs problématiques : on ne peut malheureusement pas intervenir sur les facteurs structurants qui conduisent à la rue
- faire reconnaître les pratiques et les exporter dans d'autres milieux

### **3. trouver des solutions plus permanentes**

- Les refuges doivent pouvoir bénéficier de la collaboration d'autres ressources (santé mentale, travail de rue, CLSC, etc.), notamment dans le cadre des suivis de références.
- Le rôle des refuges ne se limite pas à offrir un service de première ligne; un refuge, ce n'est plus juste le gîte et le couvert. Il y a aussi la dimension de l'accueil et du support à l'insertion. Opérer une conversion des refuges traditionnels pour rester centré sur les personnes et ne pas fractionner l'intervention
- Travailler sur l'appartenance : ex. en hébergement communautaire jeunes, faire se rencontrer des personnes qui sont hébergées avec des jeunes qui sont passés par là et s'en sont sortis



- Il y a une frange de la population pour laquelle il est illusoire de penser en termes d'insertion professionnelle et sociale (ex : personnes âgées, très désorganisées, etc.). À ce moment là, il faut développer des logements avec support communautaire pour que ces personnes ne fréquentent pas les refuges d'urgence sur une base permanente et n'en fassent pas une habitude de vie
- Les refuges doivent travailler davantage à la mixité par des activités ou des événements : favoriser la mixité des populations itinérantes avec leur milieu d'implantation (quartiers, ville) et démontrer de leur apport à la société

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 4 : Défis des ressources humaines</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Les responsables et intervenants sont la force vive du secteur. Certains constats sont partagés dans le milieu : alourdissement des tâches, conditions de travail précaires, difficultés de rétention et de recrutement. Qu'est ce qui est en péril ? À qui incombe la responsabilité de la consolidation des ressources humaines ? Sur quels éléments peut-on agir ?</i>

## État de situation

- Difficultés du travail : les intervenants travaillent auprès de personnes en grande détresse et doivent être en mesure d'intervenir sur des problématiques diverses. Ils ont des horaires inhabituels et sont de plus en plus confrontés à la violence et à l'insécurité (c'est particulièrement difficile dans les ressources qui fonctionnent la nuit)
- Le manque de ressources financières des organismes contribue à l'alourdissement des charges de travail et à la précarité des emplois
- Les programmes de subvention salariale ou d'employabilité sont souvent problématiques pour la gestion des ressources humaines
- Les intervenants sont souvent jeunes et peuvent manquer de ressources dans des situations délicates ou face à certains usagers
- Il y a un roulement important dans les équipes de travail
- Les organismes communautaires ne sont pas en mesure de rivaliser avec les institutions sur les conditions offertes aux ressources humaines
- Le recrutement pose de plus en plus problème : difficulté à trouver des personnes formées et avec de l'expérience qui acceptent les conditions qu'on peut offrir
- La rétention et la sélection du personnel sont des problèmes importants qui ne sont pas assez confrontés
- L'engagement et l'adhésion à la mission varient selon les générations
- Les gestionnaires sont souvent d'anciens intervenants
- La cohabitation dans un même organisme de plusieurs catégories d'intervenants peut être difficile à gérer ainsi que la cohabitation de travailleurs de différentes formations (universitaires VS autodidactes) et d'horizons différents (ex-usagers, etc.)

## Pistes d'orientation

### 1. Supervision clinique et formation continue

- Un meilleur soutien et encadrement des intervenants permettrait de développer leur sentiment d'appartenance, de rendre leur travail moins difficile
- Il est important que les organismes aient des pratiques d'accueil et d'intégration des nouveaux employés, pour les intervenants en particulier
- la supervision clinique et la formation continue permettent de qualifier les intervenants dans leur travail quotidien avec des personnes aux prises avec des problématiques lourdes et multiples
- avoir un coordonnateur terrain qui s'occupe de la formation permet de mieux soutenir les équipes d'intervention et de faire le lien, par ex. les travailleurs de rue qui sont peu dans l'organisme

- avoir un parrain / une marraine qui transmette les pratiques à la génération suivante d'intervenants et agisse sur l'appartenance à l'organisme

## **2. Amélioration des conditions de travail**

- Les conditions de travail ne se réduisent pas au salaire. Toutefois, il faut que les organismes soient en mesure de payer des salaires décentes en rapport avec les exigences des postes
- Les autres conditions de travail peuvent être déterminées en équipe
- Il faut par exemple penser à ménager des espaces de ressourcement
- La flexibilité peut être un atout important
- La syndicalisation est une avenue qui permettrait d'améliorer les conditions de travail
- L'autofinancement est nécessaire pour dégager de plus grandes marges de manœuvre financières
- Documenter les conditions de travail dans les institutions qui sont en concurrence sur le plan de la main-d'œuvre afin de mieux connaître les écarts et les efforts à fournir pour les diminuer

## **3. Valorisation de la passion**

- Il faut encourager la participation des intervenants au développement des projets; adopter une gestion plus participative
- En valorisant les idées et l'apport des intervenants, on peut développer le sentiment d'appartenance
- Il faut souligner les réussites et reconnaître le travail
- Il faut aussi travailler sur l'attachement à la mission et l'authenticité des pratiques de l'organisme

## **4. agir ensemble**

- développer le partenariat entre organismes, créer des groupes (par ex. pour négocier des ententes avec des compagnies d'assurances) pour permettre d'améliorer les conditions de travail
- on peut également imaginer avoir des équipes volantes, et se partager les intervenants (en ayant des listes de rappel communes)
- travailler ensemble à la reconnaissance de l'expertise et du travail accompli
- être transparent et mettre en commun les informations pertinentes (ex : contrat de travail, etc.)

<b>BLOC D'ATELIER #2 : DROITS ET PRÉJUGÉS</b>
---

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 1 : Droits fondamentaux des personnes en situation d'itinérance</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Les notions de droit au logement, de revenu minimum, d'accès aux services ont évolué. En même temps, ces droits sont souvent ignorés lorsqu'on parle de personnes en situation d'itinérance alors qu'ils sont évoqués par la Charte québécoise des droits de personne. Comment les définir ? Comment les garantir ?</i>

### État de situation

- On ne fait pas actuellement du droit à un logement adéquat et du droit au soutien économique des priorités sociétales. Les politiques en place limitent le respect des droits des personnes sans abri (ex : l'obligation d'avoir une adresse pour bénéficier de services)
- Au regard de la citoyenneté, les personnes en situation d'itinérance ne sont pas considérées comme ayant des droits. Par exemple, les citoyens qui s'opposent à l'installation de ressources en itinérance ont tendance à nier les droits des personnes en situation d'itinérance au profit de leur tranquillité (phénomène « pas dans ma cour »)
- Les personnes en situation d'itinérance subissent de la discrimination (accès aux services de santé, traitement dans le système juridique, sécurité du revenu, etc.) Il y a un problème d'accessibilité et aussi d'équité dans l'accès
- On doit se battre pour faire valoir les droits des personnes itinérantes qui sont pourtant garantis par la Charte ou d'autres textes
- Les personnes en situation d'itinérance sont souvent victimes de violence (abus, exploitation, victimisation, omission d'aide, agressions)
- Les personnes itinérantes sont souvent réfractaires aux services institutionnels, l'intervention sur une base volontaire est primordiale
- Les personnes itinérantes subissent un contrôle social plus grand que les autres citoyens (notamment à cause de leur visibilité dans l'espace public), ce qui conduit à une plus grande judiciarisation (par ex. règlement à Québec sur le flânage) Les personnes itinérantes doivent avoir des comportements plus civiques que les autres citoyens pour ne pas être judiciarisées
- La question des droits est beaucoup liée à l'exercice de choix individuels ou collectifs (pouvoir de décision); mais, dans la rue, il y a une absence de choix

### Pistes d'orientation

#### 1. sensibilisation et médiatisation

- Un grand travail de sensibilisation reste à faire pour sortir de l'ombre les personnes en situation d'itinérance et faire valoir leurs droits. On doit démontrer l'indécence de leurs conditions de vie et des structures qui ne permettent pas d'améliorer ces conditions. On doit remettre en question les structures qui font en sorte que la pauvreté et l'exclusion existent et s'étendent et dont l'itinérance n'est que la partie émergente

- La sensibilisation doit viser les associations de résidents, les commerçants, les propriétaires, les politiciens, les forces policières, les institutions publiques et ils doivent être associés dans la recherche de solutions
- La sensibilisation doit viser à humaniser l'itinérance
- Il faut médiatiser cette question et prendre position publiquement, multiplier les actions d'éclat (actes de désobéissance civile, occupation des lieux publics dans un mouvement de masse politique et organisé)

## **2. pratiques de défense de droits**

- Il faut développer davantage les pratiques de défense de droits, mais pas à tout prix
- Développer des partenariats entre organismes sur la défense de droits
- L'accompagnement juridique donne des résultats, mais est très énergivore et demande des ressources spécialisées
- Sans accompagnement, une personne itinérante qui se défend en cour n'est pas autant écoutée : on constate un traitement différentiel dans le système juridique
- Développer un réseau juridique (par ex. avec des avocats à la retraite); il y a un tel projet à Québec
- Explorer les possibilités de recours légal lorsqu'on constate une situation où les droits sont bafoués
- renforcer les services d'aide juridique
- multiplier les actions pour dénoncer les politiques publiques qui bafouent les droits (ex : aller aux séances du conseil municipal de façon régulière)
- l'indignation et la persévérance sont des attitudes nécessaires
- travailler à deux niveaux : individuel et collectif
- les tables intersectorielles pourraient faciliter la collaboration entre les organismes sur la question de la défense de droits
- on doit s'allier à d'autres groupes sociaux (par ex. les syndicats)
- les groupes doivent davantage mener des actions politiques
- il faut distinguer les droits judiciaires/ juridiques, politiques/ civiques, collectifs / individuels, civils / sociaux
- Intégrer les pratiques de défense de droits dans les ressources plutôt que d'avoir un groupe spécialisé par région (et que ce soit reconnu et financé) pour y consacrer plus de ressources et développer des expertises
- Publiciser les pratiques de défense de droits qui ont obtenu des résultats. Le projet « Pivot légal » de Vancouver a été cité; ce projet se déroule selon 4 axes : défense par les personnes elles-mêmes, solidarité entre les personnes itinérantes, accompagnement juridique et défense de droits systématique

## **3. développer les espaces où la participation citoyenne peut s'exercer**

- la vie associative au sein des organismes doit assurer une participation des personnes itinérantes
- développer davantage les pratiques « par et pour » en défense de droits
- développer des outils pour inciter les personnes à prendre une part active dans la défense de droits et la mobilisation
- impliquer davantage les personnes itinérantes dans l'élaboration du discours sur la défense de leurs droits
- développer des solutions collectives, des démarches structurées et égalitaires

- le FRAPRU a développé des pratiques porteuses en matière de défense de droits avec les personnes directement concernées par ces droits
- il y a un travail d'éducation populaire à mener auprès des personnes pour les amener à se mobiliser et s'impliquer
- les organismes doivent aider les personnes à se faire entendre
- un des obstacles à la mobilisation des personnes en situation d'itinérance est qu'elles ne forment pas un groupe homogène, d'où la difficulté à fournir une réponse collective
- il faut mettre les personnes ensemble et développer des solidarités (les organismes peuvent servir de foyer de solidarité)

#### **4. inclure les droits fondamentaux des personnes dans une Politique en itinérance**

- la future Politique québécoise en matière d'itinérance devrait aborder clairement la question de la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes. Elle ne doit pas se limiter à l'organisation des services de santé et des services sociaux.
- Les organismes qui font de la défense de droits doivent être reconnus et financés pour ça.

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 2 : Pas dans ma cour</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>L'opposition aux projets en itinérance (que ce soit pour du logement, des refuges, etc.) a grandi. Les organismes qui éprouvent des difficultés reliées au « pas dans ma cour » sont de plus en plus nombreux. Sur quels éléments a-t-on une prise ? Quelles sont les stratégies qui peuvent être mises en place ?</i>

## État de situation

- Les préjugés sur les personnes en situation d'itinérance sont basés sur leur apparence ou leurs comportements (mendier, interpeller les passants, etc.)
- Le phénomène repose sur le préjugé selon lequel l'arrivée de certaines personnes va engendrer l'apparition de problèmes pour les résidants actuels (bruit, délinquance, insalubrité, importation de pratiques de consommation de drogues, etc.)
- Il repose aussi sur la crainte que l'installation d'un tel organisme va entraîner une baisse du marché immobilier dans un secteur
- Le « pas dans ma cour » revient à nier les droits des personnes en situation d'itinérance et à les considérer comme des citoyens de seconde zone
- Certains discours politiques et certaines mesures réglementaires viennent alimenter le « pas dans ma cour » entraînant une polarisation et dans certains cas une certaine violence
- Certains organismes sont victimes d'une « campagne de peur » menée contre eux dans un quartier, en général par un petit groupe d'individus (un « noyau dur »)
- Les conséquences du « pas dans ma cour » peuvent être nombreuses : sur les groupes (retard ou échec des projets d'implantation, d'agrandissement ou de relocalisation, augmentation des coûts de réalisation des projets, plus grande difficulté à rejoindre les personnes), comme sur les personnes en situation d'itinérance (stigmatisation, exclusion, judiciarisation, ...) ou sur le milieu environnant (division de la communauté)
- La gentrification et la revitalisation urbaine de certains quartiers font en sorte que ce phénomène est plus présent;
- le vieillissement de la population et l'individualisme contribuent à renforcer les préoccupations de sécurité au sein de la population
- les fusions municipales ont redistribué les compétences au municipal, ce qui contribue peut-être à l'expansion du « pas dans ma cour » car les citoyens qui protestent contre un organisme sont plus proches des autorités compétentes (ex : les arrondissements en matière d'urbanisme)
- dans certaines villes ou régions, les autorités nient le phénomène de l'itinérance; on ne veut pas d'itinérants dans la ville et on prend les moyens pour les envoyer en dehors (par exemple, en leur payant un billet d'autobus pour Montréal)
- le « pas dans ma cour » fait craindre la ghettoïsation des pauvres
- en matière d'installation, les ressources communautaires doivent répondre à des critères d'acceptation communautaire qui ne sont pas imposées aux ressources publiques qui opèrent auprès des mêmes usagers ni même à certains commerces (ex : bars, clubs)
- le phénomène « pas dans ma cour » a beaucoup à voir avec l'image du quartier que des résidants ou des élus veulent protéger ou promouvoir

## **Pistes d'orientation**

### **1. des mesures de sensibilisation et d'information**

- en prévention : des intervenants qui font du porte-à-porte pour rencontrer les futurs voisins et expliquer la mission de l'organisme et son fonctionnement
- après coup : s'installer de façon discrète et rencontrer les gens après
- Ces deux stratégies ont des inconvénients et il est difficile de savoir quoi faire pour éviter le rejet par la communauté
- La responsabilité d'informer et de sensibiliser la population n'incombe pas seulement aux organismes
- Il importe de développer des partenariats, par exemple à l'intérieur des tables de concertation, mais aussi avec des institutions
- Il faut mobiliser ceux qui sont pour nos projets, qui sont solidaires et qui habituellement sont silencieux face au « noyau dur » qui se sent légitime dans ses revendications contre; par exemple développer les alliances avec les comités de citoyens, les réseaux paroissiaux, les tables de quartier, etc.
- Il faut se questionner sur le fait que ce sont en général quelques personnes qui font obstacle à l'installation des ressources; ça n'est pas digne d'une démocratie
- On pourrait par exemple envisager de faire passer une pétition qui appuie l'organisme
- Utiliser les événements comme la Nuit des sans abri pour aller chercher des appuis

### **2. un engagement ferme de l'État et une protection légale**

- Actuellement, les municipalités ont le pouvoir d'intervenir dans ces dossiers, encore faut-il qu'elles le veuillent. Il faut avoir des moyens légaux pour les forcer à prendre position dans les dossiers en faveur de l'installation d'un organisme, pour le bien commun, même contre l'avis d'un petit groupe de citoyens
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les Agences régionales en santé et services sociaux devraient s'impliquer davantage dans ces dossiers et défendre les organismes qu'ils financent
- Il faut s'inspirer par exemple de la législation provinciale qui permet aux centres de la petite enfance de s'installer partout
- Il n'y a pas encore de reconnaissance de l'itinérance au niveau du gouvernement provincial. Si on avait une Politique québécoise en itinérance, on pourrait avoir une prise sur les municipalités avec des dispositifs légaux

### **3. une réappropriation de la citoyenneté par les personnes en situation d'itinérance**

- il faut aider les personnes à réintégrer la société civile, à se réapproprier leur identité de citoyen afin qu'ils ne puissent plus être vus comme des citoyens de seconde zone



<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 3 : Judicialisation et privatisation de l'espace public</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Les personnes itinérantes sont de moins en moins bienvenues dans l'espace public, qui est pourtant l'espace dans lequel elles sont condamnées à vivre. L'espace public est détourné de ses fonctions pour se faire privé. Comment éviter que criminalisation des personnes en situation d'itinérance et répression policière continuent à s'accroître ?</i>

## État de situation

- La présence des personnes itinérantes dans les espaces publics (utilisés à des fins commerciales de plus en plus fréquemment (ex : pour des festivals)) et dans certains espaces privés d'accès publics (ex : métro ou centres d'achat) crée des irritants : occupation de l'espace, utilisation du mobilier urbain, trouble de la paix sociale, mendicité et squeegee. Leur présence est vue comme un obstacle à la bonne marche des affaires
- Les services de police comme ceux de sécurité privée disent répondre aux pressions des citoyens et des corporations, ainsi qu'à une volonté politique de « nettoyage » en adoptant une stratégie de répression (ex : contraventions pour des infractions au code de la route) mais il n'y a pas eu d'étude sur le sentiment d'insécurité qui permette d'appuyer ces pratiques
- Même en région où il n'y a pas nécessairement de plan d'action déterminé de la sécurité publique, on constate une politique de tolérance zéro, en particulier à l'égard des jeunes de la rue et des pratiques de « répression préventive » (avant qu'il n'y ait de geste criminel posé)
- La répression importante à Montréal fait en sorte que les personnes de la Couronne de Montréal y vont moins, mais elles subissent aussi une grande intolérance dans leur milieu
- Dans les quartiers où il y a une mixité sociale, il y a plus grande tolérance face aux personnes itinérantes et une meilleure cohabitation dans l'espace public
- Depuis les fusions municipales, le pouvoir est plus proche des quartiers, ce qui alourdit les pressions dans l'espace public
- La répression entraîne une judicialisation des personnes, ce qui alourdit leur condition (endettement, emprisonnement, difficulté à trouver un emploi, etc.); de plus, elle entraîne le déplacement des populations (ex : quadrilatère imposé) dont une des conséquences est d'augmenter la difficulté d'intervention des ressources. La judicialisation vient souvent « rattraper » une personne plusieurs années après ; c'est un frein important à l'insertion
- La détention brise le lien de soutien entre les personnes et les organismes intervenant auprès d'eux (pas de possibilité de visite, pas de services en prison); elle augmente la précarité (perte des biens) et stigmatise davantage; elle hypothèque davantage les chances de s'affranchir de l'itinérance
- Les personnes itinérantes subissent un traitement différentiel dans le système judiciaire
- Parmi les personnes itinérantes, celles qui ont des troubles mentaux sont davantage judiciairisées
- De plus, se retrouvent à le rue des personnes qui sortent de prison ou qui sont en liberté conditionnelle et qui ont de nombreuses problématiques. Il n'y a pas ou peu de structures mises en place pour faciliter l'intégration à la sortie de prison

## **Pistes d'orientation**

### **1. avoir un service juridique**

- éviter que les personnes en situation d'itinérance se retrouvent avec des casiers judiciaires à cause de tickets impayés pour des « incivilités »
- avoir des pratiques de défense de droits individuels
- dans les cas de personnes avec des problématiques de santé mentale, il y a des équipes à Québec et à Montréal (UPS Justice) qui interviennent en cas de crise et peuvent éviter la judiciarisation

### **2. développer la défense de droits collectifs et la concertation avec le milieu institutionnel et judiciaire**

- Instaurer ou renforcer le dialogue entre les organismes communautaires et la police ou le politique peut contribuer à faire évoluer les mentalités, améliorer la tolérance et faire changer les pratiques (ou la réglementation)
- Le travail de rue a un rôle important à jouer dans l'établissement d'un dialogue, pour désamorcer certaines situations
- Faire appel à une plus grande solidarité
- Faire appel à une mobilisation pour que d'autres citoyens occupent l'espace public et observent les pratiques de répression qui y ont lieu
- Mobiliser les personnes itinérantes elles-mêmes dans la défense collective de droits
- Utiliser les tribunes disponibles pour créer une ouverture (congrès annuel des municipalités, chefs de police, élus, juges, etc.)

### **3. créer des espaces**

- pour éviter que les gens soient obligés d'errer dans l'espace public, il faut créer des espaces comme des centres de jour qui soient des lieux de vie et d'appartenance

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 4 : Le lieu, le lien</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Violence, ruptures, marginalisation, exclusion sociale sont des rouages à défaire. Il y a bien sûr des lieux où se retrouver, des toits où s'abriter, mais comment refaire les liens ? Comment permettre le développement d'alternatives ?</i>

## État de situation

- Les personnes en situation d'itinérance vivent des situations de rupture, de fragilisation du lien social, de désaffiliation, de décrochage social, de marginalisation, d'exclusion des processus et des lieux de participation sociale et citoyenne
- Les ruptures sont vécues de différentes façons selon les populations (ex : jeunes, femmes et autochtones) et les personnes et peuvent affecter la capacité à tisser de nouveaux liens
- Celles qui ont des troubles mentaux sont davantage désaffiliées et leur ré-affiliation peut être encore plus complexe (peur, comportement anti-social, etc.)
- La vulnérabilité des personnes demeure même après un retour en logement
- Les rapports intervenants / personnes en situation d'itinérance ont tendance à devenir plus fonctionnels (fourniture de services) au détriment de la relation d'aide
- Dans la relation avec l'intervenant, il y a un danger d'infantilisation, de déresponsabilisation et de dépendance; il faut faire attention de ne pas prendre en charge et de plutôt favoriser l'*empowerment*
- Il est difficile pour les intervenants d'établir un lien cohérent, soutenu et continu avec les personnes en situation d'itinérance, notamment à cause de leur mode de vie
- Le roulement important des intervenants rend plus difficile la consolidation des liens avec les personnes
- Les ressources en itinérance veulent être des lieux de socialisation, mais pas devenir des ghettos; il faut que les personnes puissent en sortir; les intervenants ne sont que de passage dans la vie des personnes
- La marginalité est pour certains un espace de sens et d'affiliation et la rue est un espace de socialisation (particulièrement pour les jeunes de la rue)

## Pistes d'orientation

### 1. inventer et réinventer le quotidien

- accompagner les personnes dans leur vie quotidienne
- respecter le rythme des personnes dans leur adaptation à un nouveau mode de vie
- assurer une présence jusqu'à ce que la personne soit autonome
- permettre aux personnes de retrouver une qualité de vie
- le logement seul n'est pas une solution en soi à tous les problèmes liés à l'itinérance; c'est important de ne pas être isolé et d'adopter des habitudes de vie saines et sécuritaires; le support communautaire est une avenue intéressante à cet égard pour un certain nombre de personnes (il peut prendre différentes formes)
- outiller les personnes pour qu'elles puissent développer des liens positifs avec leur famille, leur propriétaire, leurs voisins, leur employeur, etc.

## **2. créer des espaces communautaires et de participation**

- avoir des endroits où les personnes sont soutenues pour créer leurs propres projets
- avoir un lieu d'identification et d'appartenance
- mener des actions collectives avec des pairs
- multiplier les espaces pour favoriser les liens
- avoir des salles communautaires où animer des activités
- créer un réseau social (ex : rencontres mensuelles de locataires)
- élargir le réseau d'aide de la personne, faire des ponts avec les ressources

## **3. développer des projets et des activités**

- développer des projets associatifs sans nécessairement viser des résultats
- favoriser l'implication des personnes, donner des outils
- permettre aux personnes de se réaliser dans des activités menées avec d'autres (par ex. des voyages)
- avoir des activités ludiques
- créer et renforcer des liens
- développer l'attachement et l'appartenance à l'organisme plutôt qu'à un intervenant ou un autre, cela permet de réduire les risques d'avoir une relation de dépendance

**BLOC D'ATELIER #3 : AGIR ENSEMBLE**

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 1 : Maintien de pratiques d'intervention plurielles et globales</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Les pratiques d'intervention ont évolué. Travail de rue, travail de milieu, pratiques de prise en charge. Quelles sont les menaces à la diversité des pratiques ? Quelles sont les valeurs qui sous-tendent ces différentes pratiques ? Comment répondent-elles aux nouveaux visages de l'itinérance ? Comment consolider les pratiques existantes et permettre des espaces d'innovation ?</i>

**État de situation**

- La multiplicité des profils (âge, ethnicité, etc.) et des trajectoires qui ont conduit les personnes à la rue rend difficile un cheminement standard pour sortir de l'itinérance d'où la nécessité d'avoir des formes d'aide personnalisée qui respectent le rythme de la personne dans un cheminement de réinsertion / ré-affiliation
- Le milieu communautaire est un lieu où les pratiques sociales évoluent beaucoup à cause de la proximité avec les personnes
- De nombreuses pratiques coexistent : des types d'intervention qui existent depuis longtemps (ex : dans les refuges traditionnels) et des nouvelles pratiques qui sont venues se superposer
- Les pratiques s'adaptent aux besoins émergents davantage qu'il y a des pratiques réellement innovantes
- Selon que les ressources se voient comme des équipes d'intervenants professionnels ou comme des groupes avec des membres participants, les pratiques et les approches sont différentes
- La volonté des réseaux locaux de services d'encadrer les pratiques et de les institutionnaliser est une menace sur la diversité des pratiques et sur les pratiques « alternatives »
- Danger d'instrumentalisation de l'intervention, notamment des pratiques de travail de rue (la relation n'est plus au centre de l'intervention, mais la distribution de services)
- La mise en place de pratiques de case-management restreint le champ d'intervention : leur objectif est de stabiliser la personne pas de l'accompagner dans un processus de réinsertion
- Une approche globale devrait être centrée sur la personne et pas sur la prestation de services
- Paradoxe de l'intervention : elle se situe toujours entre aide et contrôle social (tentative de normalisation des décrocheurs sociaux). Il y a un équilibre à trouver entre aider – respecter et faire face à des comportements qui ne sont pas acceptables. Les mesures de contrôle et les règles ont tendance à se resserrer lorsqu'on manque de ressources humaines
- Le sous-financement est une menace au maintien des pratiques existantes et à l'innovation; le financement par projet est aussi un obstacle à la consolidation des pratiques, par ex. les projets émancipateurs sont rarement financés sur une base récurrente
- La reddition de comptes se fait toujours sur une base quantitative alors que les pratiques permettent d'avoir des résultats qualitatifs qu'il faut mettre en lumière
- Il y a un fossé entre les pratiques et les orientations des bailleurs de fonds

---

## **Pistes d'orientation**

### **1. définir une pratique globale centrée sur les personnes**

- Le rapport humain doit être au cœur des pratiques
- Les pratiques alternatives le sont parce qu'elles laissent une place importante aux personnes en situation d'itinérance; les ressources communautaires ne veulent pas être des dispensateurs de services, ce sont les liens qu'elles développent avec les personnes que les ressources veulent placer au centre de leur intervention
- Les organismes font le pont entre les personnes en situation d'itinérance et la société; les ressources ont un rôle d'éducation populaire
- Il faut s'assurer que l'on répond aux besoins des personnes (les consulter)
- La 1<sup>e</sup> reconnaissance à aller chercher est celle des gens qui fréquentent les ressources
- Donner de la place aux personnes elles-mêmes dans la transformation des pratiques
- la créativité est nécessaire pour répondre à des besoins émergents et des besoins non comblés
- Répondre aux multiples visages de l'itinérance par de multiples pratiques
- Il n'est pas négatif qu'une personne fréquente plusieurs ressources; il y a une complémentarité entre les approches et les pratiques

### **2. documenter davantage les différentes pratiques et les faire reconnaître**

- il faut prendre le temps de documenter les pratiques selon un aspect qualitatif, de définir les différentes approches
- il y a une réflexion à mener sur la réussite des interventions en itinérance : qu'est ce qu'on peut attendre ? est-ce la même chose dans tous les organismes ? pour toutes les personnes ?
- nous avons la responsabilité de questionner nos pratiques sur une base régulière
- il faut questionner nos perceptions de la marginalité car nous travaillons avec des personnes marginalisées ou marginales
- il faut parler davantage de nos pratiques pour les faire connaître, notamment aux bailleurs de fonds
- Faire reconnaître la diversité mais, en même temps, il est important de faire ressortir les points communs et d'être solidaires dans nos revendications
- Faire reconnaître par ex. les pratiques d'intégration des personnes qui ont été itinérantes et qui deviennent intervenants
- le financement doit se faire sur la mission de l'organisme, ce qui lui permettrait de maintenir des pratiques et d'innover
- nous devons développer nous même une plateforme de politique en itinérance qui puisse servir de base pour la revendication et la négociation et avoir des répondants au sein des autorités compétentes

### **3. résister aux tentatives de normaliser / standardiser les pratiques d'intervention**

- il faut préserver la diversité des pratiques dans le communautaire

- certains établissements publics ne s'occupent pas des personnes itinérantes, ils cherchent à s'en débarrasser en les référant à des organismes communautaires dont ce n'est pas nécessairement la mission (ex : personnes en crise, réadaptation, etc.)
- Il faut se distinguer de ce courant de standardisation en enrichissant et en mobilisant la vie associative dans nos groupes (membership, implication aux processus de réflexions, de décision etc.)
- Il faut se mobiliser contre la réforme de la Loi sur les associations qui est incompatible avec la réalité associative du communautaire
- les pratiques originales sont menacées par des tentatives du réseau public de « soustraiter »
- il faut clarifier les positions par rapport aux ententes de service, mais surtout savoir davantage qu'est ce qu'elles recouvrent
- le guichet unique, c'est d'abord un outil de gestion étatique qui permet de diriger la personne vers des services; ça ne respecte pas nécessairement l'autonomie et la liberté de choix de la personne
- il faut se mobiliser contre ça (par ex. en ayant une journée de mobilisation) et éviter que les concertations en place se transforment en lieu de coordination
- il faut faire attention aux termes que l'on utilise et à ne pas adopter le vocabulaire du réseau : clientèle, dispensateur de services, etc. qui a tendance à déshumaniser, à transformer notre vision et à détourner nos pratiques

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 2 : Accessibilité et disponibilité</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Comment s'assurer que les services offerts en itinérance et en prévention (publics et communautaires), soient accessibles et disponibles pour toutes les personnes itinérantes et/ou à risque, quels que soient leur sexe, âge, situation, problématique, etc.</i>

## État de situation

- Il y a une logique d'intégration des services qui établit des parcours selon le genre, l'âge, ou la problématique vécue. Il en résulte une offre de services compartimentée, des services pointus, des guichets uniques
- Par ex., il y a une séparation entre les services de santé mentale et de toxicomanie, ce qui fait que de nombreuses personnes se font référer d'un service à un autre sans pouvoir être prises en charge; il y a aussi une séparation entre les services de santé mentale et ceux de santé physique
- Les personnes en situation d'itinérance rencontrent des obstacles dans l'accès aux services de santé, services sociaux, sécurité du revenu, services juridiques, etc. Il y a une grande discrimination à leur égard, et des barrières bureaucratiques
- La méfiance des personnes itinérantes à l'égard de certains services (par ex. justice) accroît les problèmes d'accès
- La précarité des conditions de vie rend difficile un suivi médical, psychiatrique ou social
- Les services psychiatriques répondent mal aux besoins des personnes itinérantes qui ont des troubles graves et persistants
- Il n'y a pas de continuité ni de cohérence entre les services internes et externes des hôpitaux
- En matière de logement, l'accessibilité a diminué au cours des dernières années (disparition des maisons de chambres, insuffisance des logements sociaux, augmentation des coûts et des exigences des propriétaires)
- Une certaine proportion de personnes itinérantes sont carrément exclues des services publics de santé à cause des critères d'accès (par exemple, elles n'ont pas accès aux maisons de réadaptation après une hospitalisation car elles n'ont pas d'adresse). Il y a un manque d'adaptation et d'équité
- Bon nombre de ressources communautaires font preuve de davantage de souplesse (notamment en adoptant l'approche de réduction des méfaits) même si cela entraîne souvent pour les ressources qu'elles soient à la limite de leur capacité d'intervention
- Les quadrilatères imposés par la justice (souvent le centre-ville) mettent les personnes dans une situation d'illégalité lorsqu'elles viennent chercher des services où ils sont disponibles

Disponibilité : il y a des trous de service

- Dans certaines régions, il y a des trous de service car il n'y a pas la « masse critique » pour mettre des choses en place : par ex, centres de désintoxication De façon générale, il y a un manque de ressources pour les 25-35 ans, pour les anglophones et en santé mentale.
- Peu de ressources en itinérance travaillent à la réinsertion : éducation, employabilité, etc.
- Il y a également un manque de ressources humaines dans tous les organismes itinérance pour faire du suivi à long terme, ce qui permettrait de soutenir les personnes à



travers leurs changements et leurs difficultés sur plusieurs années (comme certaines d'entre elles en auraient besoin)

- Les coupures dans l'universalité des services ont entraîné des pertes pour les personnes les plus vulnérables. Autre constat : les personnes vulnérables sont poussées vers les services spécifiques en itinérance avant même d'être en situation d'itinérance car les services généraux ne veulent pas s'en occuper (personnes avec des problèmes de santé mentale, de désaffiliation, etc.)

## **Pistes d'orientation**

### **1. Dans le réseau public, développer des pratiques particulières plutôt que des services parallèles en itinérance**

- travailler sur l'attitude du personnel dans le réseau public, démystifier le profil de l'itinérant comme l'ont fait les équipes itinérance des CLSC par exemple
- la mise sur pied d'équipes itinérance ne doit pas déresponsabiliser les autres professionnels du Réseau : il y a des besoins spécifiques auxquels l'équipe peut répondre, il y a aussi des besoins pour des services généralistes que les équipes « régulières » doivent pouvoir combler
- en Ontario, les étudiants en psychiatrie ont un stage obligatoire en itinérance, c'est un exemple à suivre
- certaines procédures sont à revoir; par exemple, en psychiatrie, si la personne interrompt son traitement pendant 6 mois ou plus, son dossier est automatiquement fermé
- inscrire dans le projet clinique de l'établissement qu'il doit être en dialogue avec le milieu communautaire et s'adapter aux réalités changeantes du milieu qu'il dessert
- se doter de plans d'action qui favorisent l'accessibilité et permettent de réduire la discrimination en travaillant sur l'équité dans l'accès et l'adaptation
- développer davantage de moyens pour répondre aux besoins (par ex. le CLSC des Faubourgs est le seul à rejoindre cette population à Montréal)

### **2. Prévoir des mesures adaptées**

- Par exemple, mettre en place un numéro d'urgence sociale qui pourrait informer les personnes des places d'hébergement, etc.
- accompagner les personnes pour faciliter leur accès aux services (ex : pour obtenir des papiers d'identité)

### **3. Développer l'offre pour répondre à l'ensemble des besoins**

- mieux documenter les trous de service et voir comment on peut y répondre (tels que cela a été fait dans l'élaboration des plans d'action communautaire dans le cadre d'IPAC)
- identifier les règlements d'exclusion et voir comment on peut davantage travailler dans une perspective d'inclusion
- identifier les portes d'entrée et s'assurer que les personnes peuvent avoir des portes de sortie

<b>Titre de l'atelier</b>	<b># 3 : Continuité et consolidation</b>
<b>Libellé de l'atelier</b>	<i>Devant l'absence de programmes dédiés au provincial et la non récurrence des sommes allouées par le fédéral dans le cadre d'IPAC, nombre de services en itinérance sont menacés. Quelles sont les avenues qui permettront d'assurer la continuité des services et la consolidation du secteur ?</i>

## État de situation

- Les ressources communautaires sont souvent exclues des processus décisionnels; elles sentent qu'elles n'ont pas de pouvoir d'influencer les politiques publiques
- Le financement public est nettement insuffisant et est rarement relié au dossier itinérance
- Plusieurs ressources, qui offrent pourtant des services essentiels, sont en difficulté financière de façon permanente, faute de financement adéquat
- L'incertitude reliée au financement est déstabilisante dans le fonctionnement des ressources
- Les organismes dépendent souvent des opportunités de financement qui leur sont offertes (financement par projet), ce qui risque de leur faire perdre de vue leur mission, les populations ciblées
- L'auto-financement exige beaucoup de temps et d'énergie et empêche les organismes de concentrer leurs ressources sur la mission première
- Les préjugés à l'égard des populations itinérantes constituent un obstacle dans la recherche de financement, auprès des particuliers comme auprès des gens d'affaires
- Pour les concertations, les perspectives de financement sont difficiles

## Pistes d'orientation

### 1. Reconnaissance des gouvernements

- L'itinérance est une responsabilité sociale à laquelle on se doit de répondre à plusieurs niveaux
- Les paliers de gouvernement, en particulier le gouvernement du Québec, doivent se doter d'une politique d'intervention
- Le milieu communautaire doit multiplier les représentations en ce sens, les occasions de présence publique et médiatique, et éventuellement se doter de moyens de pression appropriés, y compris au niveau municipal : ex : lorsqu'il y a des références du réseau public, facturer pour le service donné
- Le RSIQ doit être l'interlocuteur privilégié des gouvernements en matière de politique en itinérance
- Utiliser les concertations pour développer nos forces politiques
- Augmenter l'impact des événements tels que la Nuit des sans-abri pour en faire des occasions de mobilisation politique
- Mobiliser les personnes en situation d'itinérance dans nos actions politiques
- Faire attention de ne pas porter ombrage aux personnes en situation d'itinérance quand on va développer des moyens d'action

- Faire reconnaître le caractère transversal de l'itinérance plutôt que de privilégier tel que ça existe maintenant des problématiques isolées
- Faire valoir que l'itinérance est pour beaucoup le résultat d'un processus d'exclusion sociale
- Faire valoir la rentabilité sociale des organismes communautaires
- Grâce à IPAC, les organismes ont pu contribuer au processus décisionnel (plans d'action), créer une cohésion (tables de concertation), cibler des projets et améliorer la reconnaissance du dossier de l'itinérance. Ce type de modèle doit être repris

### **2. Financement public approprié**

- Obtenir un financement itinérance et non relié à une problématique ou une autre pour permettre de financer la mission de l'organisme et des pratiques globales centrées sur les personnes
- Obtenir un financement récurrent pour la mission de base qui puisse évoluer en fonction de la fréquentation, des ressources nécessaires, etc. et qui permette la pérennité des ressources
- Obtenir un financement pour certaines pratiques non financées actuellement comme le suivi, le support communautaire

### **3. Développer des stratégies d'autofinancement**

- Il faut sensibiliser les gens sur ce que coûte d'opérer une ressource, un refuge par exemple (demander aux gens de contribuer pour un lit une nuit)
- Démontrer la précarité de nos organismes et de nos actions
- Il ne s'agit pas de demander la charité mais de faire appel à la responsabilité sociale
- Attention, l'autofinancement a ses limites : il faut être en mesure de conserver ses pratiques et sa mission
- L'autofinancement doit rester minoritaire dans les sources de financement

## LE DROIT DE CITÉ

### Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de grande pauvreté

#### Préambule

En 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies déplorait que le Canada n'ait pas « accordé une attention suffisante aux conséquences néfastes de la lutte au déficit sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels de la population canadienne dans son ensemble et des groupes les plus vulnérables en particulier ». Le Comité considérait que les politiques publiques en matière de sécurité du revenu, d'assurance emploi et les coupures en éducation, logement, santé et services sociaux avaient entraîné une augmentation du nombre de sans-abri, une aggravation du problème de logement et un accroissement de la fréquentation des banques alimentaires. Le Comité recommandait alors entre autres choses que le gouvernement traite de l'itinérance et des logements inadéquats comme une « urgence nationale » par le rétablissement d'une politique de logement social et l'adoption d'une « stratégie nationale pour la réduction de l'itinérance et de la pauvreté ».

Sept ans plus tard, la situation est encore plus alarmante : il y a eu un accroissement du nombre de personnes dans toutes les régions du Québec, un élargissement du spectre des populations touchées, une aggravation des problématiques vécues par les personnes et un allongement des périodes d'itinérance.

Les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque sont souvent bafoués, oubliés, ou niés alors que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec affirme que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Elle considère également que « **tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi** ».

L'objectif de la présente Déclaration est double. D'abord, les signataires veulent démontrer leur solidarité à l'égard des personnes en situation d'itinérance ou à risque. Ensuite, ils veulent se doter d'un instrument supplémentaire dans leur mobilisation contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Les signataires affirment ici que personne ne devrait se retrouver sans abri, sans ressources ni soutien et que l'itinérance n'est pas une fatalité.**

Nous avons la conviction qu'il est possible d'agir contre l'exclusion sociale. **Il en va de notre responsabilité collective.**

Par responsabilité collective, nous entendons le souci de chacun d'entre nous de veiller à ce que nos choix individuels et collectifs de même que nos actes s'inscrivent dans une perspective de bien commun.

Par responsabilité collective, nous entendons également que le sort des personnes en situation d'itinérance n'est pas de leur seul fait. Au contraire, l'itinérance résulte de la combinaison de facteurs de vulnérabilité et de facteurs structurels ou collectifs sur lesquels nous pouvons et devons tous individuellement et collectivement agir.

## Chapitre I : Reconnaître des besoins

En 2003, une personne seule apte au travail touchait 6 758 \$ de l'aide sociale, ce qui correspondait à 34 % de la valeur annuelle du seuil de faible revenu (SFR) calculé par Statistique Canada (Source : *Conseil national du bien-être social*).

Lors du recensement de 2001, 111 385 ménages québécois consacraient 80 % de leur revenu au logement. Plus de la moitié (53,8 %) des ménages locataires ayant un revenu annuel inférieur à 10 000 \$ consacraient plus de 80 % de leurs revenus pour se loger (Source : *Statistique Canada*).

En mars 2004, ce sont 236 717 personnes dont plus de 80 000 enfants qui ont eu recours à une banque alimentaire au Québec. Le nombre de personnes rejointes par les banques alimentaires a augmenté de 10,7 % depuis 2003 (Source : Association canadienne des banques alimentaires).

### Considérations générales :

L'itinérance n'est pas qu'un problème de logement; c'est une condition de vie résultant d'un processus d'exclusion, de marginalisation et de vulnérabilisation qui contribue à nier la citoyenneté de certaines personnes et par le fait même à rendre impossible l'exercice de leurs droits et responsabilités.

L'itinérance constitue une réalité intolérable sur le plan du déficit humain et social; elle entraîne des coûts énormes pour les personnes qui vivent l'itinérance aussi bien que pour l'ensemble de la société.

L'itinérance est la manifestation de l'échec de l'État à soutenir et inclure les membres les plus vulnérables de la société et à garantir l'exercice de leurs droits par des politiques fermes et des mesures concrètes et adéquates.

Considérant la nécessité d'une reconnaissance des multiples facteurs de risque autant d'ordre individuel que structurel à l'œuvre dans le processus conduisant à l'itinérance ;

Considérant la nécessité de :

- ❖ Assurer une meilleure répartition de la richesse ;
- au plan économique :
- ❖ Établir des programmes de logement garantissant à tous un logement accessible, adéquat, stable et sécuritaire ;
- au plan du logement :

au plan de la santé :

- ❖ Renforcer l'accessibilité et l'équité des services de santé et les services sociaux. Nous réclamons également d'urgence un engagement plus grand de l'État en santé et services sociaux ;

au plan communautaire :

- ❖ Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'itinérance ou à risque qui connaissent l'isolement, la rupture et le déracinement avec leur milieu social d'origine, qui ont souvent des difficultés à nouer des liens d'autant qu'elles ont été ou sont, plus que d'autres, victimes de négligence, d'abus ou d'exploitation.

au plan moral :

- ❖ Promouvoir les valeurs de justice sociale, de solidarité, de partage et de coopération et intervenir pour soulager la grande détresse morale et psychologique des personnes en situation d'itinérance ;

au plan familial :

- ❖ Reconnaître le besoin d'affiliation sociale en soutenant les familles et les enfants en difficulté ;

concernant l'espace public :

- ❖ Permettre aux personnes en situation d'itinérance l'accès aux espaces publics et communautaires et contrer la judiciarisation de l'itinérance ainsi que la criminalisation des comportements qui y sont reliés ;

au plan de l'éducation :

- ❖ Favoriser le retour aux études des personnes en situation d'itinérance ou à risque (souvent faiblement scolarisées) par des mesures inclusives et adéquates ;

au plan de la participation sociale :

- ❖ Permettre aux personnes en situation d'itinérance l'exercice de leur citoyenneté ;

Enfin, nous reconnaissons l'urgence de renforcer l'accessibilité des personnes en situation d'itinérance ou à risque aux services, ressources et activités dans le domaine de la santé et des services sociaux, autant qu'en éducation ou sur le plan juridique.

## Chapitre II : Reconnaître des droits

Nous reconnaissons aux personnes en situation d'itinérance le **droit de cité** qui s'exprime par :

- ❖ Le **droit à un revenu décent** permettant la couverture des besoins essentiels notamment le logement et l'alimentation ;
- ❖ Le **droit à un logement** adéquat et financièrement accessible, ce qui signifie non seulement un abri, mais aussi un endroit où vivre en sécurité et avec dignité ;
- ❖ Le **droit au soutien** contre la négligence, les abus et l'exploitation ;

- ❖ Le **droit d'accès** à des services, ressources et activités gratuits, confidentiels et appropriés notamment en matière médicale, psychosociale, psychiatrique comme en matière juridique ou d'éducation ;
- ❖ Le **droit à une adhésion libre** quant aux mesures, programmes, activités et services leur étant destinés ;
- ❖ La **citoyenneté**. Les personnes en situation d'itinérance doivent être reconnues comme des citoyens à part entière avec les droits et responsabilités que cela comporte. Elles doivent pouvoir exercer leur liberté d'expression et s'engager à leur mesure. Elles doivent également pouvoir avoir accès à l'espace public au même titre que les autres citoyens.

### **Chapitre III : S'engager**

En conséquence, nous nous engageons à :

- ❖ veiller au respect des droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque et à l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- ❖ faire la promotion de cette Déclaration et des droits qu'elle revendique pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque ;
- ❖ mener à terme un projet québécois de politique en matière d'itinérance qui reprenne ces droits comme principes directeurs. Cette politique qui interpellerait les différents paliers de gouvernement reconnaîtrait l'ampleur du phénomène de l'itinérance, en ferait une priorité d'intervention et prévoirait des mesures progressistes d'ordre local, régional, québécois et canadien.

## ❖ REMERCIEMENTS

### Organisation de l'événement

#### COMITÉ DE COORDINATION DU RSIQ

Gaétan ENNIS (Lanaudière)  
Pierre GAUDREAU (Montréal)  
Anne-Marie LAPOINTE (Saguenay)  
Lise JEAN (Montréal)  
Pierre LORD (Longueuil)  
Pierre MAHEUX (Québec)  
Jean-Marie RICHARD (Drummondville)  
François ROY (Outaouais)  
Marie-Claude VÉZINA (Sherbrooke)

#### COMITÉ DE TRAVAIL

Jean COMTOIS  
Gaétan ENNIS  
Gisèle DENONCOURT  
Lise JEAN  
Jean-Marie RICHARD

#### L'équipe du RAPSIM

#### L'équipe du RAIQ

Révision des outils d'animation : France LABELLE

### Animation et secrétariat d'atelier

Nathalie BRISSEAU  
Charles COULOMBE  
Diane DELORME  
Gisèle DENONCOURT  
Serge DÉRY  
Jean GAGNÉ  
Odette GAGNON  
Pierre GAUDREAU  
Iza GOUBOUT  
Élisabeth GREISSLER  
Carolyne GRIMARD  
Lise JEAN

France LABELLE  
Joscelyne LÉVESQUE  
Pierre LORD  
Pierre MAHEUX  
Amélie MANIBAL  
Annick MÉTIVIER  
Nathalie NADON  
Isabelle RAFFESTIN  
Jean-Marie RICHARD  
Bernard SAINT-JACQUES  
Valérie VAN MOURIK  
Marie-Claude VÉZINA

Animation des États généraux : Jean Gagné

Conférencière : Céline Bellot

### BAILLEURS DE FONDS

Secrétariat national pour les sans-abri  
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec  
Fondation Monseigneur Bouchard  
Fondation Béati  
Fondation des Pères Sainte-Croix  
Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)  
Bureau de Québec  
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ)  
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)



## ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

### Regroupements et organisations nationales :

Carolyne Grimard	Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI)
Yann Morrisseau	Curateur Public du Québec
Marie Guylida Thelusmond	Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
Sylvie Gagnon	Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
Thérèse Marie Chantal Boily	Front commun des personnes assistées sociales du Québec
Robert Faulkner	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Jacques Bordeleau	Fondation Béati
Céline Bellot	École de service social de l'Université de Montréal
François Labbé	Regroupement des Auberges du Coeur du Québec
Marc Gagnière	Regroupement des Auberges du Coeur du Québec
Rémi Fraser	Regroupement des Auberges du Coeur du Québec
Michel Morin	COCQ- Sida
Ann Bonner	Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA)
Manon Barthe	Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA)
François Vermette	Réseau Québécois des OSBL d'habitation
Marie-Dominique Michaud	Trigone Communication

### 02 Saguenay / Lac Saint-Jean

Louis-Marie Maltais	ACSM - section Saguenay
Lise Savard	Centre Amical de La Baie
Anne-Marie Lapointe	Centre Amical de La Baie
Martine Martin	Maison d'accueil pour sans-abri

### 03 Québec

Carole Lecours	Agence de santé et de services sociaux de Québec
Alain Maheux	Armée du Salut
Mario Pelletier	Armée du Salut
Mélanie Sanschagrin	Association YWCA de Québec
François Landriau	Bloc Québécois / bureau de Christian Simard
Carl Thibodeau	Centre d'amitié autochtone de Québec
Véronique Richard	Centre femmes aux 3A
Pascale-Maude Fournier	Centre femmes aux 3A
Marie Fortier	Centre local d'emploi des Quartiers historiques
Emmanuel Berthiaume	Centre multi-service Le Complice
Véronique Tremblay	Centre multi-service Le Complice
Sandra Marois	CLSC Haute-Ville
Karine Fortin	CLSC Haute-Ville
Serge Déry	CSSS Québec
André Gagnon	Gîte Jeunesse
Fernand Côté	Maison Dauphine
Charlotte Roberge	Maison Dauphine
Michel Boisvert	Maison Dauphine
Hélène Héroux	Maison Dauphine
Éric Boulay	Maison de Lauberivière
Judith Bruneau	PECH
Patricia Morasse	PECH
Mario Gagnon	Point de repères
Caroline Quesnel	R.A.P. Jeunesse des Laurentides
Nathalie Brisseau	RAIIQ

Pierre Maheux	RAIIQ
Odette Gagnon	TRAIC Jeunesse
à préciser	TRAIC Jeunesse
Réjean Boivin	Ville de Québec (arrondissement de la Cité)
<u>04 Mauricie</u>	
Dany Jolicoeur	Agence de santé et services sociaux de la Mauricie
Michel Simard	Centre Le Havre
Diane Raymond	Corporation Le Parapluie
Denise Beaulieu	CRHC Mauricie
Serge Gélinas	DRPQTR / ECOF
Liette Girard	Les Artisans de la paix en Mauricie
Guy Gagnon	Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie
Mario Julien	Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie
<u>05 Estrie</u>	
Denis Boisclair	Accueil Poirier
Jacynthe Robert	Accueil Poirier
Françoise Péloquin	Agence Estrie
Nicole Morissette	CLSC de Sherbrooke
Annick Métivier	CLSC Sherbrooke
Charles Coulombe	CLSC Sherbrooke (équipe itinérance)
Marie-Claude Jacques	CLSC Sherbrooke (équipe itinérance)
Danielle Dupuy	Coalition sherbrookoise de travail de rue
Yannick Viens	Coalition sherbrookoise de travail de rue
François Poirier	Corporation Jeunesse Memphrémagog
Julien Richard	Groupement d'insertion communautaire de la Phase
Marie-Claude Vézina	La Chaudronnée de l'Estrie
François Lemieux	La Chaudronnée de l'Estrie
Martin Monette	La Source Soleil
Mélanie Laperle	La Source Soleil
Jean Comtois	le Tremplin 16-30
Mansour Danis	le Tremplin 16-30
Luc Grégoire	Partage St-François
Gaétan Cloutier	Services d'aide Bruno Dandenault
Pierre-Olivier Babin	Université de Sherbrooke
<u>06 Montréal</u>	
Claude Jodoin	Accueil Bonneau
Sœur Monique Picard	Accueil Bonneau
Richard Chrétien	Action Réinsertion
Norma Drolet	Agence de Santé de Montréal
Luis Osorio	Armée du Salut (Centre Booth)
Michel Gendron	Arrondissement de Ville-Marie
Nelly Cardoso	Association d'Entraide Le Chainon
Marie-Hélène Houle	Association d'Entraide Le Chainon
André Archambault	Auberge Communautaire du Sud-Ouest
Isabelle Renaud	Auberge du Coeur Le Tournant
Robert le Duc	Auberge du Coeur Le Tournant
Nancy Kirkpatrick	Auberge Madeleine
Alerte Avril	Bureau Consultation Jeunesse Montréal
Danielle Angéline Bélanger	Centraide Grand Montréal
Pitsulala Lyta	Centre d'Amitié Autochtone de Montréal
Sabastian Papatens	Centre d'Amitié Autochtone de Montréal
Geneviève Lefebvre	Centre Dollard-Cormier
Francine Moreau	Centre Dollard-Cormier

---

François Thivierge	Centre Dollard-Cormier
Marie-Noëlle Ferron	CLSC des Faubourgs
Johanne Laplante	CLSC des Faubourgs
Hélène Denoncourt	CLSC des Faubourgs
Johanne Ouimet	CLSC des Faubourgs
Samuel Harvey	Collectif d'intervention par les pairs
Johanne Tessier	Collectif d'intervention par les pairs
Elisabeth Lebel-Laplante	Dans la rue
Caroline Dufour	Dans la rue
Marceline Baillie	Destination Centre-Ville
Bruno Ferrari	Dianova Canada
Jean-Pierre Narcisse	Dîners Rencontre St-Louis de Gonzague
Bertrand Gagné	Diogène
Christiane Cadieux	Diogène
Éva Nonn	DSP Montréal
Michelle Melançon	En Marge 12-17
Daniel Plante	En Marge 12-17
Julie Gervais	Groupe GEIPSI
Yvon Couillard	Groupe GEIPSI
Lyne Dufresne	La Maison du Pharillon
Claude Lafrance	La Maison du Pharillon
Suzanne Cloutier	La Maison Marguerite
Martine Rousseau	La Maison Marguerite
Johanne Cooper	La Maison Tangente
Louise Fortin	La Maison Tangente
Marie-Jo Guillemette	La Rue des Femmes
Suzanne Bourret	La Rue des Femmes
Sylvain Kirouac	L'Anonyme
Maori Laquerre	L'Avenue hébergement communautaire
Isabelle Rassette	L'Avenue hébergement communautaire
Alexandre Dubois	le Refuge des Jeunes de Montréal
France Labelle	le Refuge des Jeunes de Montréal
Daniel Joly	Les Oeuvres de la Maison du Père
Julien Montreil	Les Oeuvres de la Maison du Père
Isabelle Bessette	L'Itinéraire
Stéphane Turcotte	Méta d'Âme
Guy-Pierre Lévesque	Méta d'Âme
Cyril Morgan	Mission Bon Accueil
Gaétan Nolet	Mission Bon Accueil
David Lussier	Mission Bon Accueil
René Lacroix	Mission Old Brewery
Geneviève Brubé	Passages
Lise Jean	Passages
Amélie Goyette	Plein Milieu
Pierre Gaudreau	RAPSIM
Bernard St-Jacques	RAPSIM
Iza Godbout	RAPSIM
Nathalie Nadon	RAPSIM
Patrick Langlois	Relais Méthadone
Marie-Annick Barbier	Relais Méthadone
Cristina Acevedo	Réseau Habitation Femmes
Claude Lalumière	RHDCC Montréal
Sylvain Fontaine	Service d'hébergement St-Denis
Claude Roy	Société d'habitation
Marie-Neige St-Jean	Stella
Geneviève Hétu	Table concertation jeunesse itinérance C-Ville

---

---

Michel Gendron	Ville de Montréal (Arrondissement de Ville-Marie)
Diana Pizzuti	Y des femmes
Julie Bourbeau	Y des femmes
Jacynthe Grenon	YMCA Centre Ville
Réjean Dragon	YMCA Centre Ville
Henri-Charles Baudot	YMCA Centre Ville
<u>07 Outaouais</u>	
Yves Séguin	CLSC Hull (équipe IMAGES)
Sara Paris	CLSC Hull (équipe IMAGES)
Jean-Guy Sabourin	La Soupière de l'Amitié
Nathalie Mercier	Les Oeuvres Isidore Ostiguy
André Brunel	Logemen'Occupe
Chantale Roy	Logemen'Occupe
François Roy	Logemen'Occupe
Benoît Fortin	Mon chez nous
Gaston Lampron	Mon chez nous
Joscelyne Lévesque	ROHSCO
Nathalie Pelletier	ROHSCO
Lalie Bélanger-Dion	Université du Québec en Outaouais
<u>12 Chaudière Appalaches</u>	
Jacynthe Poulin	Au Bercaïl de St-Georges
Cathy Fecteau	Au Bercaïl de St-Georges
Louise Brunet	Agence de santé et services sociaux Chaudière-Appalaches
<u>13 Laval</u>	
Rachel Labrecque	Agence de santé et services sociaux de Laval
Manon Latendresse	Maison des jeunes de l'Est de Laval
Janie Fortin	Maison des jeunes de l'Est de Laval
Mylène Gervais	Oasis Unité mobile d'intervention
Guy Boisvert	Oasis Unité mobile d'intervention
Solange Ouellet	Relais communautaire Pont-Viau
Marie-Josée Charbonneau	Sida-Vie Laval
<u>14 Lanaudière</u>	
Micheline Lemieux	Association pour le travail de rue d'Autray
Micheline Deschênes	Hébergement d'urgence Lanaudière
Mélissa Marcil	Hébergement d'urgence Lanaudière
Angèle Ferland	Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau
Gilles Émond	Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau
Marie-Claude Fortier	Maison Ste-Famille Tom-Dee
Karine Dorion	Travail de rue Le Parcours
Sylvain Fillion	Travail de rue Le Parcours
Gaétan Ennis	Travail de rue Terrebonne
Philippe Aubin-Lussier	Travail de rue Terrebonne
<u>15 Laurentides</u>	
Patrick Lemoine	Café de rue SOS
Suzanne Rivard	CSSS des Sommets
Gaston Leblanc	TRACE
<u>16 Montérégie</u>	
Pierre Lord	Abri de la Rive-Sud
Gabriel Drapeau	Abri de la Rive-Sud
John Britton	Agence de santé et services sociaux Montérégie

---

Alain Masse	Auberge Sous mon toit
Lazard Vertus	Bureau Consultation Jeunesse Longueuil
Alain Martel	Carrefour Jeunesse Longueuil Rive-Sud
Danielle Goulet	Carrefour Jeunesse Longueuil Rive-Sud
Claire Desrosiers	Casa Bernard-Hubert
Yves Richot	Casa Bernard-Hubert
Ghislain Lamoureux	CLSC Longueuil Ouest
Pierre Turcotte	CRHC Longueuil
Louise Sévigny	CRHC Longueuil
Alexandra Laliberté	CSSS Vaudreuil-Soulanges
Fernande Leblanc-Sénéchal	La Maison de Jonathan Inc.
Annie Asselin	Maison d'hébergement dépannage Valleyfield
André Couillard	Maison d'hébergement dépannage Valleyfield
André Bilodeau	Réseau d'habitations Chez soi
Manon Blanchard	Réseau d'habitations Chez soi
Diane Delorme	Table de concertation des SDF de Longueuil

#### 17 Centre du Québec

Gisèle Denoncourt	Auberge du coeur Habit-Action
Mélanie Poirier	Auberge du coeur Habit-Action
Lise Ledoux	Carrefour d'entraide Drummond
Sylvie Lejeune	Comptoir alimentaire Drummond
Martine Guévin	Ensoleilvent
Pierre Couture	La Tablée Populaire
Raymonde Lachapelle	La Tablée Populaire
Jean-Marie Richard	Refuge La Piaule

---

## ANNEXE 2 : Article du Devoir

### Des groupes réclament une politique de l'itinérance

Clairandrée Cauchy

Édition du mercredi 11 mai 2005

«Essoufflés et débordés», les organismes qui viennent en aide aux itinérants réclament que le Québec se dote d'une politique de l'itinérance et ils sont prêts à se mobiliser, avec les personnes itinérantes elles-mêmes, pour l'obtenir.

Cette demande a émergé des États généraux sur l'itinérance qui se sont tenus hier à Montréal, auxquels ont participé quelque 200 personnes membres du Réseau Solidarité itinérance du Québec (RSIQ), venus d'une douzaine de régions.

Cette politique permettrait de «s'assurer que l'État coordonne davantage son action face à la lutte contre l'itinérance», explique François Roy, du groupe Logemen'Occupe de Gatineau. Il souligne que les itinérants éprouvent entre autres des difficultés à accéder aux services de santé et de services sociaux ou à recevoir des prestations d'aide sociale, faute d'adresse postale.

Son collègue du Réseau d'aide aux personnes itinérantes de Montréal (RAPSIM), Pierre Gaudreau, renchérit en réclamant 10 millions de dollars pour que des projets de logements sociaux prévoient un soutien communautaire afin d'accompagner les itinérants dans leur réinsertion sociale.

«Ce que Québec fait en matière d'itinérance, c'est un gros zéro. Il n'y a aucune préoccupation pour l'instant», déplore M. Gaudreau en promettant une mobilisation du milieu de l'itinérance pour inciter le gouvernement à établir la politique souhaitée. «On va faire des rassemblements avec des itinérants. On va inviter les politiciens à visiter les ressources en itinérance à d'autres occasions que lors des séances de prises de photos», ajoute-t-il.

#### Nouveaux visages de l'itinérance

Lors des États généraux, les intervenants ont constaté une expansion importante du phénomène de l'itinérance.

Malgré de nouvelles places d'hébergement et plusieurs initiatives pour sortir les itinérants de la rue, les refuges sont maintenant bondés à longueur d'année, alors qu'habituellement leurs taux de fréquentation oscillaient entre 50 % et 65 %, indique le RSIQ. On attribue entre autres cette recrudescence de l'itinérance aux effets de la crise du logement, au manque de logements sociaux et à la faiblesse des revenus provenant de l'aide sociale. «On condamne les gens à l'aide sociale à vivre avec 533 \$ par mois, alors que le loyer moyen à Montréal accapare 520 \$ par mois», dénonce M. Gaudreau.

L'itinérance prend aussi de nouveaux visages : celui de jeunes, de femmes, d'autochtones, de familles ou de personnes âgées qui n'arrivent plus à entretenir un logement. «On assiste à un éclatement des âges», explique le président du RSIQ, Pierre Maheu, soulignant que l'itinérant type ne se résume plus à l'homme blanc dans la quarantaine.

Rappelant que la Ville de Toronto a érigé une stèle funéraire en pleine rue à la mémoire d'itinérants décédés, M. Maheu dit espérer que le Québec intervienne vigoureusement avant d'être obligé d'emboîter le pas à la Ville-Reine.

Au cabinet de la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, Margaret Delisle, on affirme être prêt à discuter avec les membres du Réseau, à la lumière des constats des États généraux qui ont pris fin hier. «Le réseau est considéré comme un interlocuteur privilégié en matière d'itinérance», a indiqué l'attachée de presse, Nathalie Gélinas, sans toutefois s'aventurer à parler d'une «politique de l'itinérance».